



**SYNDICAT DES  
MEDECINS  
ANESTHESISTES-  
REANIMATEURS  
NON  
UNIVERSITAIRES**  
(Membre de la Confédération des  
Praticiens Hospitaliers et  
Membre de la Fédération de la  
Permanence de Soins Hospitalière)

## **Communiqué de Presse du SMARNU (20 mai)** **Soutien et participation au mouvement du 22 mai**

1) Le SMARNU au sein de la Fédération de la Permanence de Soins Hospitalière (FPSH) concrétise cette semaine par une signature un processus de négociation avec le Ministère de la Santé. La négociation concerne entre autres les modalités de travail des praticiens qui ont un exercice, où la contrainte au temps sur les périodes de nuit est reconnue comme facteur de pénibilité.

Les médecins de la permanence des soins hospitalière, engagés toute leur carrière dans une activité soutenue la nuit et les week-ends, sont soumis à la pénibilité du travail de nuit qui est reconnue par les différents rapports récents comme un des trois facteurs qui altèrent la qualité et l'espérance de vie.

**Cette reconnaissance de cette pénibilité passe par sa prise en compte pour le calcul de la retraite et le calcul de la durée des cotisations.**

Le SMARNU a d'ailleurs des propositions concrètes, entre autres, en intégrant la reconnaissance des gardes et astreintes depuis 1984, année de la création du statut du praticien hospitalier, par des équivalences en bonification de trimestre.

Le SMARNU défendra ses adhérents en s'engageant résolument dans le dialogue social initié par la loi Fillon de 2003 qui redéfinit la prise en compte de la pénibilité pour le calcul des retraites.

2) **Mais par ailleurs** la volonté de faire passer à 41 le nombre des annuités nécessaires pour pouvoir bénéficier de la retraite à taux plein du régime général est une menace contre les pensions de tous les cotisants. Elle entraîne pour les plus fortunés l'obligation de prévoir un complément de retraite, par capitalisation et auprès du privé. Pour les moins fortunés, c'est la menace de la pauvreté du grand âge, ce que nous ne pouvons pas accepter, ne serait-ce que par nos préoccupations de santé publique.

**C'est à ce double titre, concrétisation de la prise en compte de la pénibilité, et refus de l'allongement excessif de la durée de la carrière, que le SMARNU appelle ses adhérents à se mobiliser et à participer aux réunions de personnels, aux manifestations, et à se joindre de manière permanente à ce mouvement qui ne fait que commencer.**